

aussi imaginaires, Charamond et Quadreck, dissertent en neuf pages in-folio, l'un sur les avantages de la monarchie, l'autre sur ceux de l'aristocratie, et entassent tous les lieux communs fournis sur ces deux sujets par les écrivains de tous les siècles. L'auteur attribue à Chlodio une prétendue loi des chevelures, par laquelle, selon lui, il fut ordonné « que de là en avant nul ne porteroit longue chevelure, qui ne fût du sang des rois¹. » Des morceaux de Paul-Émile évidemment apocryphes, tels que la harangue de Clothilde à son mari, celle de Karle-Martel et d'Abdelrahman avant la bataille de Poitiers, sont traduits littéralement sans que l'auteur paraisse douter en aucune manière de leur authenticité. Pour le portrait de Charlemagne, comme il ne veut rien enlever à la gloire de ce grand empereur, il joint ensemble ce qu'en dit Nicole Gilles et ce que fournit le texte d'Éginhart. Ce bizarre mélange le jette dans l'embarras à propos de l'énumération des langues que parlait Carle-le-Grand, et parmi lesquelles sont comptés le *français*, sa langue naturelle, le *flamand* et l'*allemand*. « Il commença une grammaire en sa langue, et donna aux mois les noms en icelle, pour ce qu'auparavant les François les nommoient ou de noms latins ou barbares; et donna le nom à douze vents, au lieu qu'auparavant il n'y en avoit que quatre qui eussent nom entre les François². » Du Haillan recule devant la nécessité d'écrire ces noms donnés aux mois et aux vents, car ils sont en pure langue tudesque : *wintar-manoth*, *ostar-manoth*, etc., *ostroni-wint*, *vestroni*, etc.; circonstance qui aurait défrancisé Charlemagne et détruit l'effet de la phrase suivante, textuellement extraite de Nicole Gilles : « Il s'habilloit à la mode françoise, et tou-

¹ Du Haillan, t. I, p. 43.

² Ibid., t. I, p. 200.

« jours portoit une espée ou un poignard à la garde d'or ou d'argent¹. »

L'opinion de Du Haillan sur l'origine des fiefs paraît être l'opinion traditionnelle d'un ancien partage de la Gaule entre les aïeux des rois et de la noblesse, partage auquel on controuvait un principe honnête et légitime, et qu'on plaçait au règne de Charlemagne, la tête de l'histoire de France suivant l'opinion vulgaire au moyen âge. On retrouve les mêmes idées dans l'acte d'association des barons de France contre la puissance du clergé en l'année 1247; pièce vraiment curieuse, qui nous a été conservée par un chroniqueur anglais, Matthieu Paris².

« Ceux qui luy attribuent (à Charlemagne) l'institution des fiefs, disent qu'après avoir ledit Charles purgé la France de tant de barbares nations qui y habitoient, achevant ce que son père et son grand-père y avoient commencé, qui avoient chassé les Gots, Visigots et Ostrogots, Vandales, Huns et Sarrasins d'icelle, la France demeurant déserte et vuide d'habitans, il commença de donner aux gentilshommes qui l'avoient servy en ses guerres, à l'un mille arpens de terres, à l'autre deux, et ainsi aux autres, tant du plus que du moins, à la charge de redevance de foy et d'hommage, et de certains autres tels droits qu'il luy plut ordonner à ceux auxquels il donna ses terres et qu'il appela vassaux³. »

Malgré le peu de véritable talent qu'on trouve dans l'histoire de Du Haillan, cet ouvrage est remarquable comme le premier de tous où un historien français se soit écarté de la forme narrative en faveur au moyen âge, et ait voulu, suivant son expression encore usitée aujourd'hui, substituer

¹ Du Haillan, t. I, p. 200.

² Voyez Matth. Paris., Hist. major Angliæ, t. II, p. 720.

³ Du Haillan, t. I, p. 204.

l'histoire à la chronique. Du Haillan est le père de l'histoire de France, telle que nous l'avons tous lue et apprise : c'est lui qui a produit Mézerai, Daniel, l'abbé Velly et Anquetil ; tous ces écrivains, malgré la différence d'époque, suivent la même méthode que lui, ont les mêmes prétentions de sagacité politique et aussi la même impuissance, la même inexactitude, ou, pour mieux dire, la même fausseté dans la représentation des temps et des hommes. En dépit du peu de mérite réel de cette école d'historiens, on ne peut regarder avec indifférence le premier effort qui ait été fait pour donner à la France une histoire complète et sérieuse. L'homme qui tenta cette entreprise avait, comme ses successeurs, moins d'intelligence que de volonté ; il manquait de fortes études, d'études spéciales, et son travail, comme ceux de Mézerai et de Velly, fut en quelque sorte improvisé sur une idée ; mais cette improvisation dura plusieurs années, pendant lesquelles Du Haillan travailla du moins avec une constance digne d'éloges. Il faut l'entendre lui-même décrire naïvement les fatigues de ce travail et la lutte de la volonté contre les penchants naturels dans un homme qui se croyait plus fait pour les affaires que pour l'étude, et qui, tout en sentant la nécessité de l'application et des veilles, souffrait de cette nécessité, et aspirait à un autre genre de vie que la vie de savant et d'écrivain. Voici comment il s'exprime en dédiant son livre au roi Henri III :

« L'an 1571, après que le feu roy vostre frère, vous
 « (sire) et la royne vostre mère eustes veu mon œuvre de
 « l'estat et succès des affaires de France imprimé, et les
 « deux premiers livres de l'histoire de France non imprimés,
 « ains seulement escrits à la main, il pleut au dit feu
 « roy, à la prière que vous et la royne vostre mère lui en
 « fistes, me commander (et vous aussi, sire, me le com-
 « mandastes) d'escrire en langage françois l'histoire des

« roys de France, vos prédécesseurs, cy-devant assez mal
 « escrite par nos François, et assez négligemment ou en-
 « vieusement traictée par les estrangiers. Et pour me don-
 « ner moyen et courage d'entreprendre cest œuvre, qui
 « estoit de longue haleine, comme ceux qui le liront le
 « pourront bien connoistre, il pleut au feu roy vostre père
 « me donner l'estat d'historiographe de France, et me
 « promettre beaucoup de bien et d'avancement... Depuis
 « lors jusques en l'an 1576, qu'il fut premièrement im-
 « primé, je travaillay nuit et jour à cette histoire, à la
 « sueur et peine de mon corps, aux dépens de mes années,
 « au grand travail de mon esprit, à la despense de ma
 « bourse, au recouvrement des livres, titres, chartes, mé-
 « moires, enchartemens, et autres monumens qu'il m'a
 « convenu avoir pour le bastiment d'un si grand ouvrage,
 « et ay abandonné mes affaires et les moyens de les ac-
 « commodier au temps que chacun à ma veue accommodoit
 « les siens... pour me donner tout et du tout à l'accom-
 « plissement de cest œuvre, duquel je sortis après quatre
 « années employées à son bastiment, après plusieurs an-
 « nées en estude, en solitude, et en grand rompement de
 « teste; après plusieurs veilles et plusieurs nuits à demy-
 « veillées, et après une grande lecture, feuillement, re-
 « muement et accord de plusieurs livres latins, françois et
 « italiens, tant anciens que modernes, et de plusieurs mo-
 « numents, papiers, titres, paperasses, et panchartes feuil-
 « letées et tournées. J'y ai eu tant de peine, Sire, que si,
 « lorsque j'entrepris cest œuvre, j'eusse sceu ou pensé le
 « travail qu'il y falloit prendre et que j'y ai pris, je me
 « fusse excusé envers Vos Majestés, et n'y eust ny don,
 « ny promesse, ny désir ou espérance d'honneur, de gloire
 « ou d'avantage, qui m'eust pu induire à l'entreprendre.
 « Mais, quand je me vis embarqué en ceste mer de travail,

« et des trois, et puis des quatre, cinq, six, sept, huit,
 « neuf et dix livres de cet ouvrage, je ne voulus retourner
 « au rivage, ains tiré, ou du devoir, et quelquesfois du
 « plaisir que je prenois en ceste navigation, il me fallut
 « suivre ma route, poursuivre mon voyage et aller où le
 « vent de mon entreprise et de vos commandemens pou-
 « soit le vaisseau de mes écrits...¹ »

Quelque énorme que soit la quantité de notions fausses et de préjugés historiques que contient l'ouvrage de Du Haillan, les préjugés que cet auteur abandonnait étaient encore assez nombreux et assez fortement enracinés pour soulever contre lui des accusations et des haines. Il y avait des ignorants qui tenaient aux opinions accréditées, faute d'en avoir jamais lu d'autres, et des hypocrites qui criaient tout haut que, toucher aux traditions de la monarchie, c'était attaquer la monarchie :

« J'ay librement dit plusieurs choses que, devant moy,
 « aucun n'avoit voulu ny ozé dire, et que (possible) on
 « n'avoit sceues; car, tant au dit œuvre de l'estat qu'en
 « cestuy-cy, j'ay impugné plusieurs poinets qui sont de la
 « commune opinion des hommes; comme la venue de Pha-
 « ramond en Gaule; l'institution de la loy salique qu'on
 « luy attribue; la création des pairs de France attribuée à
 « Charlemagne, et autres poinets particuliers, ayant été
 « si hardi et véritable néanmoins de dire que jamais Pha-
 « ramond ne passa le Rhein pour entrer en Gaule, et qu'il
 « ne fit jamais la loy salique pour exclure les filles de la
 « succession de ceste couronne, vœu qu'il ne passa jamais
 « en nostre France. Sur quoy quelques-uns, qui se meslent
 « de parler de tout et ne sçavent rien, et qui pensent, de
 « leurs opinions mal fondées, renverser celles qui sont

¹ Du Haillan, epistre au roy Henri III.

« assises sur le jugement de la raison, ont voulu dire que
 « je voulois exterminer les principes de notre histoire,
 « quand je ne veux attribuer l'institution de ladite loi à
 « Pharamond. Mais, Sire, ce n'est cela, ains je veux pur-
 « ger une ancienne erreur, me semblant que la loy salique
 « est assez ancienne et approuvée, puisqu'elle a esté pra-
 « tiquée comme loy dès l'institution de nos premiers roys,
 « comme vous pourrez plus amplement voir au commen-
 « cement du premier livre de ceste histoire, en la vie de
 « Pharamond, et ne peut, sur cela, mon opinion donner
 « aucun avantage aux estrangers, ny scandaliser les nos-
 « tres, sinon ceux qui se scandalisent de tout, horsmis de
 « ce qu'ils pensent et font. Quelques-uns, en ce poinet, en
 « celuy des pairs de France, et en d'autres, ont trouvé
 « mauvaise ma liberté de langage, disant que je fais contre
 « le devoir d'un historien, de vouloir oster à la France et
 « aux François l'ancienne opinion qu'elle a eue de la venue
 « de Pharamond en Gaule, de ladite loy salique faite par
 « luy, et de l'institution des pairs de France, et que c'est
 « un crime d'abroger les choses desquelles l'opinion est in-
 « vétérée et escrite par des ignorans qui n'avoient feuilleté
 « les bons livres, et crue par d'autres ignorans qui n'ont
 « ny le savoir ny l'entendement de lire ny d'entendre les
 « bons et anciens auteurs, ains s'amusement à de viels fatras,
 « aussi mal polis que leurs esprits¹. »

§ V. POPYRE MASSON, mort en 1614.

Papyrii Massoni annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur, a Clodione ad Francisci I obitum. (La première édition publiée en 1577, la dernière en 1598.)

Cet ouvrage paraît avoir été composé dans le but de donner un échantillon de ce que contenaient de neuf et

¹ Du Haillan, epistre au roy Henri III.

d'original les sources inédites de l'histoire de France. L'auteur avait lu en manuscrit presque tous les historiens qui furent plus tard imprimés par les soins d'André Duchesne et des savants du xvii^e siècle. Vivement frappé du grand jour que cette lecture jetait pour lui sur l'histoire de France, et voulant communiquer son impression à ses contemporains, il fit un choix d'extraits courts, mais nombreux, des chroniques, des diplômes, des lettres originales, des morceaux de poésie qui lui avaient passé sous la main, le tout rangé par ordre chronologique, de manière à présenter sous une face inconnue les principaux événements de chaque règne, à mettre en scène des personnages entièrement nouveaux, ou dont le nom seul avait jusqu'à figuré dans l'histoire, et à révéler le véritable caractère des vieilles mœurs et des vieilles institutions nationales. L'opinion vulgaire touchant la loi salique se trouve ainsi réfutée par l'analyse des principales dispositions de cette loi; les fables des romans sur Charlemagne, par la suite chronologique des évêques de Reims, d'après laquelle il est impossible que Tilpin ou Turpin, mort avant Charlemagne, ait raconté la mort de ce roi. Enfin, le personnage populaire du fameux traître Ganelon est rapproché de son original historique, l'évêque Wenilo, condamné pour trahison sous le règne de Charles-le-Chauve, et dont la condamnation fut un événement célèbre.

D'après les lettres du pape Grégoire-le-Grand, Papyre Masson croit pouvoir se défier des accusations portées contre la reine Brunehilde par les chroniqueurs du vii^e siècle, et il rejette en partie la violence de leurs attaques sur les suites d'une révolution politique. Le poids des opinions de son temps se fait cependant sentir dans son livre, lorsqu'il ne les a pas trouvées contredites par un texte précis; ainsi, il assimile l'onction de Chlodowig par le saint

chrême au sacre des rois de la seconde et de la troisième race, et attribue à Charlemagne la fondation des universités de Paris et de Pavie; il croit que les fleurons analogues aux fleurs de lis qui se rencontrent sur quelques monuments des rois de la première et de la seconde race, sont un signe de l'existence antique des armoiries des rois de France. Son opinion sur l'oriflamme est plus conforme à la saine critique; il reconnaît que c'était la bannière féodale de l'abbaye de Saint-Denis, levée en temps de guerre par les comtes du Vexin français, avoués héréditaires de cette abbaye, et que Louis-le-Gros, en réunissant à la couronne le comté du Vexin, succéda au droit et aux charges de cet office d'*avouerie*; que le respect pour les saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère donna dès lors à la bannière de leur église, rouge et semée d'ornements d'or, une célébrité nationale, mais que la bannière de France, aux fleurs de lis sur un fond bleu, en demeura toujours distincte.

On doit à Papyre Masson les premières données historiques sur le caractère et les aventures d'Abailard et d'Héloïse. Ce qu'il en dit n'a rien de romanesque, et est extrait des documents contemporains. Il est le premier qui ait raconté l'anecdote apocryphe de Philippe-Auguste posant sa couronne sur un autel de bois à la bataille de Bovines; anecdote dont la popularité est encore très-grande, quoiqu'elle soit doublement absurde, comme contraire au bon sens et aux mœurs du siècle; voici le texte de l'historien : « Dum hæc apud hostes geruntur, rex qui ex suis proce-
« ribus quosdam suspectos haberet, ligneam sublimem
« aram inspectante exercitu excitari jussit, detractamque
« capiti suo auream coronam aræ illi imposuit, et conver-
« sus ad proceres : Date, inquit, hoc regium insigne ei, si
« quis adest, quem Philippo digniorem existimare po-

« testis : lubens enim illi parebo, dummodo francici nominis dignitatem hodie tueamur. Conclamant omnes, « vivat Philippus et æternum vivat : nos illi fidem fortem-
« que in prælio operam pollicemur¹. »

La dédicace de ce livre au roi Henri III mérite d'être citée comme unique en son genre ; car non-seulement elle est exempte de toute espèce de flatterie, mais de plus, à part la suscription *Henrico tertio, Franciæ et Poloniæ regi, Papyrius Massonus*, il ne s'y trouve aucune formule qui montre que l'auteur s'adresse au roi. Il y a quelque chose de caractéristique dans ce respect absolu pour le style antique, qui interdisait aux littérateurs latinisants du xvi^e siècle le langage de l'étiquette contemporaine. Il y a aussi quelque chose d'honorable pour le siècle dans l'exemple de dignité personnelle que donne cet écrivain qui, dédiant à un roi de France un travail scientifique, ne parle d'autre chose que de la science elle-même, de son état et de ses progrès, au prince dont il sollicite le suffrage.

§ VI. CLAUDE FAUCHET, mort en 1603.

Les Antiquités et histoires gauloises et françoises, par Claude Fauchet, Parisien, premier président en la Cour des monnoies. (La première édition publiée en 1579, la dernière en 1614.)

Cet ouvrage est remarquable par un caractère qui le distingue des autres productions savantes ou ingénieuses de la même époque. L'auteur avait l'amour du moyen âge et le désir de rendre la couleur particulière, les mœurs et le langage du vieux temps. De tous ses contemporains, il est presque le seul qui ait apprécié Grégoire de Tours à sa

¹ Papyrii Massoni Annales, lib. IV, 1577, p. 298.

valeur, qui ait senti toute l'importance de cet historien, non-seulement comme faisant connaître une foule de faits et de détails omis par les autres, mais encore à cause de la couleur locale dont sa narration est empreinte :

« Georges Florent Grégoire, évêque de Tours, (est) le
« plus ancien auteur qui ayt écrit des roys françois et de
« leurs royaumes en Gaule, duquel il faut confesser (jaçoit
« qu'on puisse souhaiter plus grande diligence en luy) que
« nous tenons les principaux secrets des antiquitez fran-
« çaises. Ce bon prélat, yssu d'anciens gentilshommes gau-
« lois romains, fut natif d'Auvergne. Il estoit de petite
« stature, mais de grand courage; et tant estimé pour sa
« bonne vie, qu'il en acquit le nom de saint... Si ceux
« qui sont venus depuis luy eussent aussi bien fait, et
« recueilly les choses de leur temps, encores aurions-nous
« plus grande cognoissance des faits passez. Toutefois, tel
« qu'il est, il le faut appeler père de notre histoire. Ce qui
« m'a donné occasion de mettre dans ces annales, mot à
« mot, la pluspart de ce qu'il a écrit, et l'enclorre parmy
« ce que j'ay tiré d'autres. Dont j'ay bien voulu advertir
« ceux qui me feront cest honneur que de lire ce que j'ay
« recueilly, afin qu'ils ne trouvent estrange la simplicité
« de ma narration. D'autant qu'il m'a semblé (ayant ja fait
« estat de découvrir les antiquitez gauloises et françoises)
« de ne pouvoir mieux les donner à cognoistre que par les
« auteurs de ce temps-là et leurs mesmes parolles.

« Or, tout ainsi que les amples mémoires des choses re-
« marquables donnent occasion aux écrivains de hausser
« leur style et s'escayer en composant, aussi ne peuvent-
« ils honnestement le faire sans autorité, ny hazarder
« leur fidélité (quelque sçavants ou éloquens qu'ils soient),
« sans tels garans, ce qui aussi (avec ma foiblesse) sera la
« cause pourquoy ces annales auront peu de grâce, estant

« basties d'un simple et commun langage, tel que mon
« naturel rond et facile¹. »

On s'aperçoit, à la seule lecture de ce passage, que l'auteur avait le sentiment d'une manière d'écrire l'histoire plus vraie et plus naïve que ne le comportait le goût de son temps, travaillé d'un côté par l'imitation pédantesque des anciens, et de l'autre par le style cavalier de la conversation de cour. Mais il sentait son impuissance à lutter contre son siècle, et, dans sa modestie, il s'accusait lui-même de manquer d'habileté et d'éloquence, d'être « trop « rond pour écrire d'un haut style, trop vieux pour égayer « son livre par un style gaillard². » Sa conviction dans ses propres idées n'était pas assez ardente pour qu'il se mit entièrement au-dessus de l'opinion, et cependant il exprime sa dissidence dans des termes qui font voir qu'il croyait au fond que la raison était de son côté. Après avoir extrait de Grégoire de Tours un long morceau, le procès de l'évêque Prætextatus, qui met en scène, de la manière la plus pittoresque, le haut clergé du VI^e siècle, il ajoute :

« Je ne fais doute qu'il se trouvera des gens si délicats
« que ce long procès leur ennuyera : ayants plustost ouyr
« des harangues contraires, telles que quelque meilleur
« orateur que moy eust composées sur les mémoires ci-
« dessus escrits. Toutefois, je m'assure que ceux qui dé-
« sirent cognoistre les mœurs et les façons de faire de nos
« anciens François, ne trouveront mauvais que je rem-
« plisse mes livres des propres paroles des auteurs du
« temps, qui descouvrent beaucoup mieux l'antiquité. Aussi,
« tant s'en faut que je m'en repente, que, si je pouvois
« représenter les habillemens, voire le langage vulgaire de

¹ Fauchet, Antiquités gauloises et françoises, 1610, t. I, feuillet 147, verso.

² Id., Origine des Dignités, 1610, avis au lecteur.

« ce temps-là, je le feroys bien volontiers. Qui sera la
« cause pourquoy je me délibere de mettre en cés antiqui-
« tez ou annales la pluspart de ce qu'a dit Grégoire, tant
« que l'honneur et la grâce de l'histoire le pourront souf-
« frir, d'autant que c'est dans sa fontaine qu'il faut puiser
« nos vieilles mœurs et coutumes françoises, comme chez
« le plus ancien autheur françois-gaulois que nous ayons.
« Que s'il advient que quelquefois j'adjouste du mien en
« cest ouvrage, assurez-vous que ce ne sera pas au faict,
« ains pour l'esclaircir, et me fondant sur de bien bons
« mémoires¹. »

Ce mélange de bon sens, de timidité et d'esprit a conduit Fauchet à faire une histoire de la Gaule et de la France sous les deux premières races, presque entièrement purgée de fables, où l'on n'a guère à reprendre que quelques complaisances pour des erreurs chéries alors du public²; mais où il y a peu de vie, soit dans la peinture des temps, soit dans le caractère des personnages. Pour sentir le mérite d'un pareil livre, il fallait être sérieux et réfléchi, surtout pouvoir comparer le travail de Fauchet avec ceux des contemporains; quelques personnes en furent capables, mais le public trouva l'ouvrage ennuyeux. On ne sentait pas encore ce que les faits réels ont de piquant et de poétique, et l'on était choqué de voir l'armée de Charlemagne défaite, et Roland tué, non plus par cent mille Sarrasins, mais, comme s'exprime Fauchet, par les *Basques* et les *Bandouliers des Pyrénées*. Et si Ferragut, Buligan, Marsille et les autres héros du faux Turpin commençaient à être un peu usés, on demandait que les événements qu'ils avaient servi à grandir pour l'imagination populaire fussent au moins relevés par la rhétorique et l'emphase du style, par

¹ Fauchet, Antiquités gauloises et françoises, feuillet 103, recto.

² Royaume d'Ivetot, devise de la maison de Montmorency.

de grands discours, de belles sentences et des portraits dessinés avec art. On ne pouvait savoir aucun gré à Fauchet d'une première lueur d'esprit philosophique qui lui fait donner à l'empereur Julien les titres de *bon et sage prince*, et distinguer dans les accusations des auteurs du ^ve siècle, contre Stilicon, ce qui appartient à la susceptibilité chrétienne et aux préjugés des historiens contre un homme dont le fils était supposé fauteur zélé du paganisme. Fauchet revient souvent, dans l'histoire du démembrement de l'empire romain, sur l'injustice des haines religieuses, sur l'acharnement des sectes dissidentes les unes contre les autres, et sur les faux jugements que l'esprit de parti introduit dans l'histoire. Troublé dans sa vie paisible par les guerres civiles, arraché par elles à ses études et à son repos, il avait senti son amour pour le passé redoubler à la vue des malheurs présents. « Si quelqu'un, dit-il, des-
 « gousté de ces rences origines et faicts anciens, à son gré
 « moins plaisans, désiroit tout aussi tost rencontrer les
 « choses nouvellement passées, je luy responds que je les
 « ay en horreur, et que tout expressément je m'en destourne,
 « content de représenter celles de nos vaillans et loyaux
 « prédécesseurs, franc de toute passion de faveur ou de
 « haine dont je n'ay aucune achoison¹. »

Le livre même de Fauchet s'était senti du désordre des guerres civiles. L'auteur avait perdu son manuscrit le plus complet, et il fut obligé de laisser dans l'imprimé des lacunes que sa mémoire ne pouvait remplir. Ce qu'il dit à cet égard dans sa préface mérite d'être cité comme trait du caractère de l'homme et de l'époque.

« Ces antiquitez se sentent du mauvais tems, ayans esté
 « aussi mal menées par la guerre que moy-même, c'est-à-

¹ Fauchet, Antiquités gauloises et françoises, avant-propos, feuillet 4, verso.

« dire transportées en divers endroits, perdues, deschirées,
 « bruslées en partie, voire prisonnières et mises à rançon;
 « tellement que n'ayant peu les racheter, estans transpor-
 « tées hors le royaume, elles sont demourées en la main
 « de ceux qui en ont cuidé faire profit, sans que je les aye
 « peu recouvrer, mais seulement racoustrer, sur ce que j'en
 « avois retenu. C'est pourquoy, lecteur, tu trouveras tant
 « de blanc, n'ayant peu avec la mémoire remplir ce qui
 « défailloit en ma copie; avec ce qu'à mon retour à Paris,
 « j'ay trouvé ma librairie dissipée, et en laquelle estoient
 « mes originaux et plus de deux mille volumes de toutes
 « sortes, principalement d'histoires escrites à la main en
 « très-bon nombre. Toutesfois, ce qui deffaut ès dits blancs
 « ne rompt point tellement le narré, que les moyennement
 « sçavans en l'histoire ne les puissent remplir, s'ils ont
 « quantité de livres; ce que je prie faire quelqu'un pour
 « moy, s'il advient que je meure avant que d'y satisfaire;
 « car, veu mon aage, il est temps de songer à partir, et
 « avant qu'estre surpris, d'amasser ce que je veux laisser
 « pour l'usage de la postérité¹. »

§ VII. DU TILLET, mort en 1570.

Recueil des roys de France, leur couronne et maison, ensemble le rang des grands de France, par Jean du Tillet. (La première édition publiée en 1577, la dernière en 1618.)

Jean du Tillet, greffier au parlement, joignait à une grande variété de connaissances beaucoup de justesse d'esprit et une assez grande fermeté de critique. Outre les langues anciennes, il paraît qu'il avait étudié les modernes, et en particulier l'allemand. Frappé de l'absurdité des opinions qui attribuaient aux Franks une autre origine

¹ Fauchet, Antiquités gauloises et françoises, l'auteur au lecteur.

qu'une origine germanique, il insiste nettement sur ce point de l'histoire, et cherche dans la langue tudesque l'explication des noms de rois qu'il restitue. Quoique cette restitution ne soit pas toujours heureuse, elle est le signe de ce besoin de vérité locale trop peu senti autrefois, et qui, de nos jours, s'est réveillé avec tant d'énergie. Les passages suivants méritent d'être cités comme preuves du bon sens de l'auteur :

« Ceux qui ont écrit les François avoir été d'origine « vrais Germains, les ont plus honorez que ceux qui les « ont estimez estre venus des Troyens, puisque l'honneur « n'est deu qu'à la vertu. Car n'y a eu nation qui moins « ait souffert de corruption en ses bonnes meurs, et qui si « fortement et longuement ait conservé sa liberté par armes « que la germanique, laquelle encores aujourd'huy seroit « la mieux maintenue, si elle étoit unie¹. »

« Les François et Françaises n'avoient anciennement « que, chacun ou chacune, un nom de leur langue vul- « gaire et signification propre à leur charge ou souhait hon- « norable. Lesdits Rhenan et Althamer en interprètent « aucuns, comme *Pharamond, Childebert, Lothaire, Dago- « bert, Chilperic, Grimoald, Philibert, Ansigise, Bertrade, « Gertrude, Adeltrude, Rotrude, Hermintrude, Plectrude,* « et autres plusieurs. Et parce qu'ils ne sont plus en usage, « il suffira déclarer ceux de *Loys et Charles*, communs à « la troisième lignée régnante. *Luitwich*, par corruption de « langue converti en *Clodovée*, puis *Clovis* et *Loys*, signifie « homme d'excellente valeur au peuple; *Luit* est peuple, « *wich*, homme excellent : *Karle*, par ladite corruption « adoucy en *Charles*, signifie magnanime et généreux². »

« *Mérovée*, ou plus proprement *Merwich*, mot composé

¹ Du Tillet, Recueil des roys de France, etc., 1580, p. 4.

² Ibid., p. 9 et 10.

« de mer, c'est-à-dire *préfect* ou *préposé*, et *wich*, homme « excellent, qui est, homme excellent *préposé*, régna tant « en la Germanie que en la Gaule, de laquelle il ne peut « estre chassé par les Romains, comme avoient esté ses « prédécesseurs, parce que leur empire estoit si affoibly en « Italie, Espagne et Gaule, par diverses nations belli- « queuses et germaniques, que *Ethie*, lieutenant-général « dudit empire, fut contraint, pour résister à *Attila*, roi des « Hunnes, appeler à son secours les François, Bourgui- « gnons et Visigots¹... »

« *Clodovée*, ou *Clovis* et *Loys*, premier de ce nom, es- « poussa à Soissons *Clotilde*, fille de *Chilpéric*, frère de « *Gundebauld*, roy de Bourgogne, chrestienne de religion, « sur promesse de l'y laisser vivre..². »

« *Thierry*, roi de Metz, ou *Ostric*, depuis, par corrup- « tion de langage, dite *Austrasie*³.....

« *Lodomire* ou *Clodomire*, ou proprement *Luitmeier*, qui « signifie *préposé au peuple*, roi d'Orléans, fils de *Clo- « vis I^{er}*, espousa *Gundioche*, de laquelle il eut trois fils, « *Thibault*, *Guntaire* et *Cloauld*...⁴ »

« *Dagobert*, ou plus proprement *Deganbert*, eut deux « femmes...⁵. »

Cette tentative de restitution et d'interprétation des noms propres appartenant à l'idiome tudesque est la partie la plus originale du travail archéologique de du Tillet. Pour le fond de l'histoire et les développements du récit il n'a pas l'ampleur de Fauchet ni sa précoce intelligence des mœurs et des caractères. Il accorde bien plus de choses que lui aux préjugés traditionnels et à l'opinion populaire. Il cherche à corroborer de preuves scientifiques la croyance à l'antiquité primordiale des fleurs de lis, comme insigne

¹ Du Tillet, Recueil des roys de France, 1580, p. 14 et 15.

² Ibid., p. 16. — ³ Ibid., p. 17. — ⁴ Ibid., p. 28. — ⁵ Ibid.